

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

Moussa Tchangari : « Difficile d'accepter la présence de soldats français »

Le 31 octobre, les Nigériens ont approuvé le nouveau projet de Constitution, première étape vers le retour à la démocratie.

Moussa Tchangari, secrétaire et membre du Conseil consultatif national revient sur ces mois de « transition militaire », marqués par le retour de l'armée française.

Page 8



Le lobbying des sociétés militaires privées



Le lobby pour la libéralisation des activités militaires passe à la vitesse supérieure. En ligne de mire : la loi de 2003 réprimant le mercenariat.

Page 6

Publicité et rétropublicité

Le chef de l'État camerounais jouit d'une grande vogue dans les médias français et francophones. Ainsi *Le Monde* du samedi 23 octobre consacre-t-il au Cameroun de Biya une pleine page de réclame, sous le titre «*Un nouvel élan*». Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

Le juge Ramaël sous pression - Europe : coopération décomplexée – Sarko show à la francophonie – FDLR à Paris : mieux vaut tard que jamais – Le Chinois est fourbe – Salade niçoise

→ P. 1 & 3 Edito Publicité et rétropublicité

→ P. 4 & 5 MAURITANIE Le bilan de cinquante ans de souveraineté *La Mauritanie accède à l'indépendance le 28 novembre 1960. Bilan des relations entretenues avec la France à l'approche du cinquantième.*

→ P. 6 FRANCE Pensons à la retraite de nos militaires !

Le lobby pour la libéralisation des activités militaires passe à la vitesse supérieure. En ligne de mire : la loi de 2003 réprimant le mercenariat.

→ P. 7 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE Foccart ? Connais pas – Fillon et le secret défense démocratique – Tchad : vente d'armes humanitaires. –

→ P. 8 & 9 NIGER Témoignage de Moussa Tchangari

L'occasion de faire le bilan sur la « transition militaire », marquée par une sévère crise alimentaire et par le retour de l'armée française.

P. 10 LIRE ET VOIR

- *Biens mal acquis, l'enquête interdite*, de Benoît Bertrand-Cadi
- *La légende l'affaire Borrel*, de Francis Gillery, une enquête fiction sur l'affaire Borrel

→ P. 11 LES BRÈVES DE CÔTE D'IVOIRE

Les éléphants derrière Gagbo – Des privés français pour sécuriser les élections – Konan Bédié, trop modeste

→ P. 12 LES BRÈVES DE LA

FRANÇAIFRIQUE Bongo fils fait du Bongo père – Pas de petits profits pour Total – LIRE : Mitterrand et la guerre d'Algérie

QUI A DIT : « *Les pays africains indépendants ont imploré l'aide militaire de la France pour éviter la dépense d'une armée* » ? Lire page 10

Le juge Ramaël sous pression

Le 18 septembre dernier, le juge d'instruction Patrick Ramaël s'est vu notifier une enquête administrative sur son activité, à la demande de sa hiérarchie et avec l'aval du ministère de la Justice.

Le porte-parole de ce dernier a refusé d'expliquer les raisons de cette inspection, affirmant que les deux supérieurs hiérarchiques de Ramaël avaient « relevé des comportements susceptibles de constituer des manquements professionnels ».

Parmi ces deux magistrats, comme le



rappellent *LesInrocks.com* et *Rue 89* (22 octobre), on trouve notamment Jean-Claude Magendie, ex-premier président de la cour d'appel de Paris, aujourd'hui retraité, « membre de la commission de réflexion sur les conflits d'intérêts... et membre du conseil de surveillance du groupe Lagardère », qui avait déjà estimé que les quatre mandats d'arrêts internationaux délivrés en 2007 à la demande de Ramaël contre certaines personnalités marocaines dans le cadre de l'affaire Ben Barka étaient « irresponsables », alors que Sarkozy était en visite officielle au Maroc.

Nul doute que la perquisition qu'il a menée cet été au siège de la DGSE (une première depuis l'extension du secret défense à certains lieux) pour la même affaire n'a pas contribué à faire remonter sa côte de popularité dans les sphères du pouvoir français et marocain. Son obstination dans les affaires de disparitions de Guy-André Kieffer et Xavier Ghalber en Côte-d'Ivoire n'est peut-être pas étrangère non plus à cette mesure, à l'heure où Guéant est allé sceller la réconciliation entre les présidences françaises et ivoiriennes à Abidjan. Comme le souligne l'association française des magistrats instructeurs, comme pour Renaud Van Ruymbeke qui avait également été visé par une procédure disciplinaire à l'initiative du Garde des Sceaux, « il s'agit de quelques

juges que l'on tente de déstabiliser parce qu'ils se heurtent chaque jour à la raison d'Etat et à leur hiérarchie en faisant simplement leur métier ».

Europe : coopération décomplexée

Alors que les atteintes à la liberté de la presse et les exactions contre les opposants togolais se multiplient, alors que même Gilchrist Olympio, rallié au régime Eyadéma, accuse le RPT de ne pas tenir ses promesses (mais uniquement en ce qui concerne la nomination de ses proches à des postes de responsabilité...), l'Union européenne vient d'approuver le décaissement de 12 millions d'euros supplémentaires (soit 35 millions pour la période 2009-2010), sous couvert d'aider le pays à faire face aux conséquences de la crise économique. Pendant ce temps, les victimes des inondations récurrentes depuis juin continuent de dénoncer l'incurie de l'Etat...

Au Cameroun, c'est 31 millions d'euros qui seront versés en 2010 par le dixième fond européen de développement, et notamment 7 millions pour « améliorer la gouvernance » et pour que la société civile « participe davantage à la gouvernance politique économique et sociale » (Agence Europe, 18 octobre). On subventionne les pots-de-vin du régime ?

FDLR à Paris : mieux vaut tard que jamais

A l'occasion de l'arrestation en France de Callixte Mbarushimana, dirigeant des FDLR, à la demande de la Cour pénale internationale en raison des crimes contre l'humanité commis par son mouvement en RDC, le ministère des Affaires étrangères explique sans rire : « Nous coopérons avec la CPI, comme nous l'avons toujours fait, puisque vous savez que nous soutenons la justice internationale, et appliquons ce mandat



d'arrêt » (12 octobre). Passons sur le refus obstiné du gouvernement d'adapter les lois françaises en conformité avec la charte de la CPI qui a pour effet d'assurer l'impunité aux grands criminels internationaux pour peu qu'ils ne disposent pas d'une résidence « habituelle » en France. Passons aussi sur l'absence répétée de collaboration avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Mais rappelons simplement que Callixte Mbarushimana vivait jusque-là paisiblement en France en dépit d'un mandat d'arrêt international pour génocide et crimes contre l'humanité émis par le Rwanda, malgré une injonction de l'ONU à la France en juin 2005 de le poursuivre pour participation au génocide des Tutsi, et nonobstant une plainte de février 2008 du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) devant la justice française.

En novembre 2009, le rapport sur la RDC du Groupe d'experts pour l'ONU dénonçait à nouveau le refus des autorités françaises, entre autres, de collaborer pour aider à l'identification des réseaux de soutien des FDLR. Espérons simplement que l'arrestation de Callixte Mbarushimana ne sera pas l'arbre qui cache la forêt. A qui le tour ? En matière de criminels de guerre ou de criminels contre l'humanité, ce n'est pas le choix qui manque en France...

Sarko show à la francophonie

« Est-il normal qu'il n'y ait aucun membre permanent du Conseil de sécurité émanant de l'Afrique ? Un milliard d'habitants ! Dans trente ans, deux milliards d'habitants qui n'ont pas de représentation permanente ! C'est un scandale ! », s'est insurgé Sarkozy lors de son discours au treizième sommet de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

On pourrait se lasser du numéro récurrent des autorités françaises tellement le rôle de composition « France, meilleure avocate de l'Afrique » est éculé, surtout lorsqu'on sait que la diplomatie française ne défend en réalité pour l'Afrique à l'ONU qu'un statut transitoire de membre permanent sans droit de veto, quand l'Union africaine en réclame deux avec toutes leurs attributions. Dans l'attente d'une hypothétique réforme démocratique du fonctionnement de l'institution onusienne, qui ne se limiterait pas au nombre (voire à l'existence) des membres permanents, et pour mettre fin au scandale dénoncé par Sarkozy, la France n'a qu'à céder sa place...

Le Chinois est fourbe

En tournée africaine, la secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, Anne-Marie Idrac, y est allée de son couplet sur la présence chinoise, qui pose selon elle essentiellement « la question de la loyauté, en particulier de la loyauté de la concurrence, de la loyauté en termes sociaux, de la loyauté en termes environnementaux, en termes de condition de travail des personnes qui sont employées, en termes de transfert de technologie, en termes de formation. » (RFI, 17 octobre)

Autant de domaines dans lesquels les entreprises françaises ont, bien entendu, toujours été exemplaires. Question du journaliste : « Vous voulez dire que les Chinois ne sont pas loyaux ? » Réponse : « C'est une interrogation que l'on peut avoir quand on nous parle de conditions de travail, ou quand on a du mal à voir les programmes de formation qui sont associés à telle ou telle intervention chinoise par rapport à ce que les entreprises européennes font ou s'engagent à faire. » Tout est dans le « ou » ! Certes, les cas sont nombreux où les salariés africains des entreprises chinoises ont été traités comme des quasi-esclaves et où les mouvements de protestation ont été violemment réprimés, parfois dans le sang. Mais la France est mal placée en la matière pour faire la leçon et ferait bien de balayer devant la porte de quelques-unes de ses entreprises... Et on pouffe carrément quand Mme Idrac ajoute : « Les pays occidentaux, les pays européens se donnent beaucoup de mal pour désendetter [sic]. C'est des efforts non négligeables, de la part des pays occidentaux, et c'est un petit peu troublant, ou inquiétant, dans notre relation avec nos amis africains, de voir que quelquefois, ils peuvent être réendettés par les Chinois, surtout lorsque cela peut sembler être avec des gages sur les matières premières, qui ne répondent pas justement à l'idée de maîtrise. ». Des procédés que ne pratiquent bien entendu pas les banques françaises comme BNP-Paribas...

Salade niçoise

Vraiment culottée la société Escota ! Concessionnaire privée de l'autoroute A8, elle n'a pas hésité à demander au Conseil général des Alpes-Maritimes une indemnisation pour l'utilisation gratuite de tronçons urbains autour de Nice pendant le sommet France-Afrique de juin dernier. Le département des Alpes-Maritimes s'est exécuté... tout en proposant d'assortir le paiement de cette indemnisation d'un courrier exprimant le fort mécontentement de la collectivité à l'égard de l'attitude mesquine et peu citoyenne de la société d'autoroute.

Publicité et rétropublicité

Suite page de la page 1

Une réclame qui prend place dans une longue série de publicités qui soutiennent régulièrement les finances du journal phare de l'intelligentsia française, telles les quatre pages intitulées « France Cameroun, une ère nouvelle », du dimanche 28 octobre 2007. Plus c'est nouveau, plus c'est pareil.

Simultanément l'hebdomadaire *Les Afriques*, en quête de finances plus que de lecteurs, publie un numéro hors série daté du 22 octobre, consacré à une longue interview de Biya¹. Cet hebdomadaire, lancé en juillet 2007 à Genève, par Dominique Flaux, se présente comme un journal économique et financier africain mais il est édité par l'édition Genève et financé notamment par Proparco, la banque de l'AFD (Aide française au développement). Ce numéro spécial, placardé à grands frais sur tous les kiosques parisiens, outre la photo de Biya adonnée de l'apophtegme prudhommeque : « J'ai la conviction que la Renaissance de l'Afrique est en marche », affiche en bandeau « La francophonie économique prend forme », slogan qui visiblement est de la même plume que l'interview elle-même, taillée dans la plus pure langue d'azobé². Entre la Renaissance qui marche et la francophonie qui prend forme, les réponses de Biya, telles que rédigées par Dominique



Flaux et François Bambou, ex-rédacteur au défunt périodique *Marchés tropicaux*, à des questions aussi excitantes que : « Quelle est votre définition personnelle de l'éthique ? », confinent à l'encéphalogramme plat en fait d'activité intellectuelle : « Notre bilinguisme symbolise notre unité » etc.

L'important est que Biya, peu préoccupé par les problèmes économiques très concrets des Camerounais, fasse longuement, dans ses propos, la réclame de la francophonie « économique », de Proparco, de l'AFD, invitant les capitaux français à venir s'engraisser au Cameroun.

Ce qui a fait dire à un lecteur, sur le net, que Biya vendait le Cameroun aux Blancs. C'est même sa principale raison d'être, depuis bientôt trente ans, une longévité et une stabilité très vantées, dignes de la Corée du Nord, avec le même résultat pour les populations, qui croupissent dans une misère grandissante, en marche apparemment elle aussi. Biya ignore totalement ce fâcheux détail, tout à son souci de la sécurité des entreprises françaises. Il souligne au passage que, pour cela, il jouit de l'aide précieuse de l'armée française.

Une telle interview n'est évidemment pas à destination des Camerounais, qu'elle fait ou s'esclaffer ou grincer des dents, selon leur humeur. Mais est-ce que leur avis a la moindre importance ? Le Cameroun réel est un trouble-fête qui n'a pas droit à l'existence médiatique. Malheur aux journalistes qui vont tendre leurs micros sur le terrain ! On leur donnera des leçons de journalisme, par exemple avec cette interview, une sorte d'autopromotion des affaires françaises par le truchement d'un perroquet des tropiques. Un appel à la colonisation dans la meilleure tradition : Engagez-vous, rengagez-vous !

Odile Tobner

1. http://www.Cameroon-Info.NET/cmi_show_news.php?id=27441

2 Bois dur d'Afrique centrale

MAURITANIE

Le bilan de 50 ans de souveraineté

La Mauritanie accède à l'indépendance le 28 novembre 1960. Rapide bilan des relations entretenues avec la France à l'approche du cinquantenaire.

La France a toujours considéré la Mauritanie comme une colonie stratégique, empêchant quiconque d'y prendre pied. Géographiquement, elle assurait la jonction entre l'Afrique du nord française et l'Afrique occidentale française. Pendant un temps, il y eut des hésitations à lui accorder l'indépendance ou à la démembrer. Finalement, elle décida de l'existence d'une Mauritanie indépendante pour faire pièce aux ambitions marocaines, sénégalaises et maliennes. Mais la France dut défendre son choix par les armes, dès 1958, contre un mouvement armé prônant le rattachement de la Mauritanie au Maroc tout en commettant au passage quelques crimes de guerre (bombardements massifs de villes et répression au Sahara espagnol). Après l'indépendance, pour faire face à des attaques aux frontières mais aussi des attentats, la France dépêche en Mauritanie un spécialiste de la guerre contre-insurrectionnelle, le capitaine Paul-Alain Léger. Pendant la guerre de libération algérienne, ce dernier avait dirigé une opération de guerre psychologique (connue sous le nom de « bleuite ») contre la 3^e wilaya du FLN qui aboutit à la torture et aux exécutions de plusieurs centaines d'indépendantistes...

Un état-major français jusqu'en 1962

A propos des relations militaires si particulières entre la France et la Mauritanie, il est important de souligner que l'état-major mauritanien fut... français jusqu'en 1962 et que l'armée française a activement formé des putschistes et autres tortionnaires mauritaniens. Les accords de défense en vigueur de 1960 à 1972 ont aussi assuré à la France le monopole de la fourniture de matériels militaires, alors que les accords de coopération militaire technique signés en 1986 ne sont toujours pas publiés... sans doute un « oublié », comme l'a noté ironiquement le rapport Cazeneuve de la Commission de Défense sur la réforme de la coopération militaire en 2001. En outre, des assistants militaires techniques furent presque constamment présents en Mauritanie depuis l'indépendance, y

compris de 1989 à 1991 quand l'armée réprimait violemment les forces d'opposition démocratique en plus de se rendre coupable d'un nettoyage ethnique.

En 1977, la France mit en place une opération militaire d'importance en Mauritanie qui n'arrivait plus à faire face au Front Polisario. Ce dernier avait enlevé des techniciens français, en réponse de quoi fut déclenchée l'opération Lamentin, première opération « moderne », pilotée « en direct » par l'Élysée selon le journaliste Jean Guisnel. Selon le site non officiel des troupes de marine (troupeamarine.org), cette opération « inaugure les opérations "coup de poing" ».

Un jeune Etat mauritanien sous tutelle française

Évidemment, la fonction stratégique de la Mauritanie devait être garantie aux Français par un pouvoir à leur main. Pour cela, avant l'indépendance, l'administration coloniale évinça un député jugé trop nationaliste et fantasque, Horma ould Babana, au profit d'une « filiale » du RPF, le parti gaulliste. Plus tard, la France jeta son dévolu sur Moktar ould Daddah car il était, comme le notèrent les renseignements coloniaux, « le champion d'un nationalisme mauritanien raisonné et d'une collaboration étroite et confiante avec la France »...

D'ailleurs, c'est avec ferveur qu'il défendit le « oui » au référendum de 1958 pour la communauté franco-africaine, puis président en 1960, il signa des accords léonins de coopération avec la France, ce qu'il reconnaitra plus tard les qualifiant « d'essence néo-coloniale caractérisée [puisqu']ils limitaient considérablement notre indépendance et notre souveraineté » (Moktar ould Daddah, 2003, *La Mauritanie contre vents et marées*, éd. Karthala). Ainsi, comme pour les autres anciennes colonies françaises d'Afrique, la France eut la priorité sur les matières premières et produits stratégiques.

La Mauritanie adopta également, comme monnaie, le franc CFA, ce qui privait de toute souveraineté en matière de politique monétaire. Les coopérants français furent aussi omniprésents. L'appareil d'État mauritanien, des ministres au président, était truffé de conseillers français, la plupart anciens membres de l'administration coloniale et toujours payés par l'ancienne métropole... Jusqu'en 1964, le ministre des Finances était français en plus d'être le directeur de la plus importante société française, les

Établissements Lacombe. Celle-ci bénéficiant du monopole du transport terrestre...

1970, un tournant nationaliste éphémère

Au début des années 1970, le président ould Daddah, en fin tacticien, évolua toutefois vers une politique plus nationaliste, se rapprochant des pays arabes dits progressistes comme l'Algérie ou l'Égypte. En 1973, il dénonça les différents accords de coopération et sortit son pays de la zone franc pour créer sa propre monnaie (l'Ouguiya) puis nationalisa, en 1974, les mines de fer. Évidemment, cela créa des tensions avec les autorités françaises, notamment le ministre des Finances, Valéry Giscard d'Estaing. Une fois à l'Élysée, VGE observera avec bienveillance le putsch qui renversera le président mauritanien en 1978. Pierre Journiac, son conseiller pour les affaires africaines, y avait d'ailleurs séjourné quelques jours avant ce coup d'État qui vit les militaires putschistes multiplier aussitôt les déclarations d'amitié envers la France. L'Hexagone les adouba, affirmant que tout cela constituait « une solution acceptable ».

De 1978 à 1984, le pays connut une succession de coups d'État, le dernier de la série renversa le président ould Haïdallah, qui, bien qu'islamiste et soutien du Front Polisario, essayait de mener une politique probe et nationaliste depuis trois années. Là aussi, les officines françaises ne furent pas loin : avant et pendant le putsch grenouillaient en Mauritanie Guy Penne, le monsieur Afrique de Mitterrand, et Jeannou Lacaze, son chef d'État-major. C'est sans doute par hasard également que le putsch eut lieu alors que le président mauritanien participait au sommet France-Afrique de Bujumbura auquel il ne s'était rendu que sous la forte insistance de Paris.

Ould Taya dans l'ombre de Paris

Le nouveau président issu de la junte militaire, le colonel Maaouiya ould Taya, connaîtra une exceptionnelle longévité jusqu'en 2005. Plus petit dénominateur commun parmi les putschistes, il arrivera à manœuvrer pour s'assurer le pouvoir et garantir aux siens et ses alliés les postes économiques et sécuritaires clés, mettant ainsi le pays en coupe réglée et le transformant en paradis de la corruption, du détournement et des trafics divers (cigarettes, voitures volées, armes, drogues...). La France fut toutefois son plus fervent supporter, même pendant le nettoyage ethnique qu'il organisa entre 1989 et 1991. La seule fois où elle fit la

me, ce fut lorsque Taya refusa de soutenir la coalition contre Saddam Hussein en 1990-1991. En revanche, quand il se présenta devant les urnes, les différents pouvoirs français ne lésinèrent pas sur leur appui, ni sur le soutien technique aux fraudes. En 1997, Hubert Védrine et Jacques Chirac n'hésitèrent pas à se rendre à Nouakchott apporter le soutien de la France au président-colonel en campagne. Ils venaient avec un cadeau : 3000 tonnes de céréales... utilisées pour acheter des voix.

A partir de 1999, l'amitié franco-mauritaniennes s'obscurcit à cause de l'affaire Ely ould Dah. Ce militaire mauritanien, coupable de tortures pendant le nettoyage ethnique, profitait tranquillement en France d'une formation lorsqu'il fut arrêté après les plaintes de réfugiés mauritaniens, de Survie et d'Airrigé. Il fut exfiltré par les autorités françaises pour calmer Nouakchott qui mis en sommeil sa coopération militaire avec la France.

Mais le partage des juteuses rentes qu'assuraient le pouvoir l'avait déjà fragilisé lorsqu'une tentative de coup d'état raté, en 2003, sonna le tocsin. En outre, dans la deuxième moitié des années 1990, Taya s'était beaucoup rapproché des Étatsuniens, les autorités chiraquiennes jugèrent alors opportun de s'allier à certains de ses proches. Aussi, en août 2005, un putsch plaça à la tête de l'État les anciens numéros deux, trois et quatre de la dictature, les colonels ould Vall, ould Abdel Aziz et ould Ghazouani. Ould Vall qui apparut au premier plan, était d'ailleurs présenté comme très « francophile », proche de certains militaires et politiques français dont M. Guigou ou Chirac qui, une fois à la retraite, l'invita à siéger au conseil d'administration de sa fondation...

De « Dédé la sardine » à Total

Depuis trois ans, la France sarkozyste n'est pas en reste dans le soutien aux mêmes colonels, devenus généraux, qui commirent un putsch en 2008... L'intérêt des Français est là aussi principalement stratégique mais il ne paraît pas dénué d'enjeux économiques. En effet, les découvertes croissantes de richesses naturelles en Mauritanie aiguisent les appétits.

Pourtant au moment de son indépendance, la Mauritanie ne compte qu'une seule richesse exploitée et exportée, et encore de manière peu intensive, celle de la pêche. En effet, les eaux territoriales comptent parmi les plus poissonneuses au monde et sont exploitées par quelques petites entreprises de pêche bretonnes et canariennes. Un homme d'affaires français propose alors au président de la jeune République de développer ce potentiel et l'incite à investir dans le secteur. Mais, à la suite de malversations, il prend la fuite, laissant une ardoise salée à un tout jeune État sans ressource...



Célébrations à Nouakchott en 1960 après la proclamation de l'indépendance

Cet affairiste y gagne son surnom de « Dédé la sardine », André Guelfi, que l'on retrouvera dans nombre de magouilles francoafricaines notamment l'affaire Elf pour laquelle il sera condamné. Les dettes que l'État mauritanien hérite de cette histoire vont gravement hypothéquer la souveraineté du pays, obligé de vendre massivement des permis de pêche. Ces ventes deviendront d'ailleurs une des principales rentes de la dictature d'ould Taya (1984-2005) et un bocal à confiture pour affairistes dans lequel on retrouvera la main de Jean-Christophe Mitterrand. Celui-ci avait investi des sommes importantes dans un hangar de pêche désaffecté alors que ses comptes étaient censés être gelés à cause de l'affaire de l'Angolagate... Mais « Papa m'a dit » a une relation bien particulière avec la Mauritanie où il fut d'abord correspondant AFP avant de s'y rendre comme conseiller Afrique de son père puis de s'y recycler dans les affaires. Outre sa pêcherie, il y créa une société de communication (Ace Communication) qui travailla pour ould Taya et le congolais Sassou N'Gusso. Son entregent amena aussi la Compagnie fruitière de Marseille à préférer ce pays au Ghana pour y investir dans un projet illustrant l'hypothèque que pose la Françafrique sur la souveraineté alimentaire des peuples africains. Ainsi, de l'argent public français et mauritanien destiné au développement fut consacré à un projet d'irrigation pour l'exportation de fruits et légumes bio de contre-saison à destination du marché européen, alors que ce pays désertique, systématiquement en déficit hydrique, ne subvient pas au quart des besoins alimentaires de sa population...

En 1960, un autre secteur économique paraissait prometteur. Dans les années 1950, les Français avaient découvert un immense gisement de fer d'excellente qualité. Mais sa localisation nécessitait la construction de gigantesques infrastructures. La Société des mines de fer de Mauritanie, (Miferma) fut créée et composée d'une majorité d'actionnaires français, ainsi que d'aciéristes européens. Le principal actionnaire en était le Bureau de recherches géologiques et

minières (BRGM), établissement public français, alors que le partenaire privé le plus important était la banque Rothschild, aussi créditrice de la société... Or le projet ne put démarrer que grâce à des prêts accordés par l'État français et d'une institution financière internationale (BIRD). Celle-ci entra dans le tour de table une fois que le prêt fut garanti par l'État français... dirigé par De Gaulle dont le directeur de cabinet était alors Georges Pompidou... qui travaillait encore pour la banque Rothschild !

Au final, la Mauritanie n'obtint que 5 % du capital alors que les investisseurs bénéficièrent d'exonérations fiscales considérables et que les divers chantiers eurent des entreprises françaises comme adjudicataires.

Par ailleurs, quand les autorités mauritaniennes nationalisèrent la Miferma qui devint la SNIM (Société nationale industrielle de Mauritanie), elles indemnisèrent généreusement les actionnaires. Il est à noter que la SNIM garde aujourd'hui encore des liens étroits avec la France par le biais de fourniture de matériels comme des principaux crédits de coopération qui lui sont destinés.

Les Français sont aussi les premiers exportateurs, avec plus de mille entreprises françaises, à destination d'un pays qui préfère importer plutôt que de produire sur place (les marges à détourner sont plus importantes). Ils sont aussi présents dans de nombreux autres secteurs : agroalimentaire (Candia, Saros, Bahoulley), BTP (Sade, Razel, Ciment Vicat, Ciment français), transports (Air France, Bolloré, CMA-CGM), télécommunications (Vivendi, France Télécom, Alcatel), finances et assurances (Société Générale, BNP, Gras Savoye, AGF), enlèvement des déchets (Pizzorno), ingénierie, informatique, sécurité...

Actuellement, c'est le secteur de l'énergie qui a le vent en poupe, avec comme fers de lance, Total, GDF ou encore Areva. C'est sans doute un des enjeux essentiels, avec la question de la lutte contre le terrorisme djihadiste, des relations actuelles entre la France et la Mauritanie.

Issa Bâ

Pensons à la retraite... de nos militaires

Le lobby pour la libéralisation des activités militaires passe à la vitesse supérieure.
En ligne de mire : la loi de 2003 réprimant (mollement) le mercenariat.

Avec la prise d'otage des salariés d'Areva et Vinci, dont l'exploitation uranifère au Niger est sécurisée par une société de sécurité privée (Epee) composée, comme beaucoup d'autres, par d'anciens militaires français (et dirigée par un certain Jacques Hogard, que nous connaissons bien pour le rôle qu'il a joué au Rwanda en 1994...), le débat sur le mercenariat a refait surface. Les spécialistes établissent aujourd'hui une distinction théorique entre les sociétés de sécurité privée (SSP) et les sociétés militaires privées (SMP). Les entreprises de la première catégorie, majoritaires en France, assurent la sécurisation de sites ou de personnes mais ne sont pas censées conduire d'opérations proprement militaires, offensives et armées. Celles de la seconde catégorie, dont les principales représentantes sont les entreprises américaines comme MPRI ou X^e (ex-Black water) peuvent se voir confier des missions militaires impliquant le recours aux armes. Certaines SSP françaises aspirent aujourd'hui à se transformer en véritables SMP.

Un marché énorme, des retraites lucratives...

On sait que depuis plusieurs années, la question de l'externalisation et de la privatisation fait débat au sein de l'armée française. Des militaires craignent de voir l'Etat et l'armée dépouillés de certaines de leurs prérogatives essentielles ou de voir s'accroître des restrictions budgétaires dans certains secteurs. Certains héritiers de la tradition coloniale y voient aussi un risque de disparition de la fraternité d'armes que les militaires français s'efforcent d'entretenir avec leurs homologues africains par le biais de la coopération, si celle-ci venait à être encore davantage déléguée au privé. D'autres, à l'inverse, considèrent qu'il y a un marché gigantesque en développement qu'il ne faut pas laisser aux entreprises anglo-saxonnes déjà beaucoup plus en



pointe dans ce domaine. Les défenseurs de ce point de vue sont d'autant plus empressés qu'ils ont atteint l'âge de la retraite ou qu'ils songent déjà à leur reconversion, voyant dans les SMP l'opportunité d'une seconde carrière potentiellement très lucrative, par exemple aujourd'hui dans le secteur de la défense du trafic maritime menacé par les pirates somaliens dans le golfe d'Aden. Rappelons que l'âge moyen de départ en retraite des militaires est aujourd'hui de 45 ans, et non 67...

Ainsi, nous apprend Jean Guisnel, le journaliste spécialisé défense du magazine *Le Point*, « d'anciens militaires ont pris la tête d'une forme de mouvement, discret mais bien introduit au sommet de l'État, qui réclame avec insistance une légalisation » des sociétés militaires privées, mouvement appuyé par certaines multinationales, comme CMA-CGM. La loi de 2003 sur la répression du mercenariat, même limitée et hypocrite, constitue un obstacle qu'ils souhaiteraient voir disparaître. « C'est d'ailleurs avec la bénédiction de la présidence de la République que, dans le plus grand secret, un groupe de travail se réunit chaque semaine au SGDSN depuis plusieurs mois pour étudier cette question, toujours taboue. C'est donc afin d'en discuter dans un cercle plus large que le SGDSN a soutenu la mise sur pied [d'un colloque] » qui s'est tenu le 30 septembre

dernier et dont la particularité a été d'être interdit au public ou aux journalistes, à l'exception du journaliste Philippe Chapleau, sollicité comme intervenant (Blog Défense ouverte, 29 septembre).

Rassurer l'opinion

Dans ce contexte, les dirigeants des sociétés de sécurité rivalisent de déclarations « responsables » et rassurantes, affirmant leur différence supposée avec les entreprises anglaises ou américaines et promettant qu'elles n'aspirent pas à mener des combats. Mais on peut parier que si la loi rend possible le développement de ce marché, on trouvera facilement preneur. Ainsi, par exemple, rapporte l'historien Edouard Sill dans un article fort intéressant¹, « une entreprise française est en la matière extrêmement prolifique, du moins en communication : Secopex. (...). Être déclarée entreprise de sécurité dans un pays n'empêche pas de se présenter comme SMP dans un autre. En France, ces sociétés se défendent pourtant d'être à vocation mercenaire, en fustigeant la cible éculée Blackwater et savent adapter leur discours. (...) Selon son propre site internet, Secopex "adhère" à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires de 1989. (...) Pourtant sa société propose un stage de formation

explicitement intitulée *Contractor*, «unique en France et en Europe», pour 4 500 euros et a eu l'ingénieuse idée de faire de l'appellation société militaire privée une marque déposée.»

Malheureusement, les rares journalistes qui s'intéressent à ces questions sont les journalistes spécialisés défense, qui s'inquiètent manifestement davantage du manque à gagner pour les firmes françaises face à la concurrence internationale, que des risques accrus de bavures (euphémisme pour « crimes de guerre ») que l'utilisation intensive de ces sociétés militaires privées va engendrer, si l'on en juge par ce qui se produit déjà en Irak ou en Afghanistan. Ainsi Jean Guisnel de citer en exemple (dans un article au titre éloquent : « *Mercenariat, la France discute, la Suisse agit* », Blog Défense ouverte, 26 octobre), l'adoption à Genève d'un « code de conduite international pour les fournisseurs de services de sécurité privée », sous l'égide du ministère des Affaires étrangères de la Confédération suisse, en collaboration avec les gouvernements américain et britannique et avec la caution morale du Comité international de la Croix-Rouge.

Selon ce code qui abolit la distinction entre SSP et SMP, « l'usage de la force ne peut en aucun cas excéder ce qui est strictement nécessaire et devrait être proportionné à la menace et approprié à la situation. Les entreprises signataires demanderont que leur personnel n'utilise pas les armes à feu contre des personnes, excepté en cas d'autodéfense ou de défense d'autres personnes contre une menace imminente de mort ou de grave blessure, ou pour empêcher la perpétration d'un crime sérieux impliquant une sérieuse menace vitale ».

Selon Guisnel : « *Le code de conduite proscribit la torture, spécifie les conditions de détention, etc... Il régleme le recrutement des contractuels, l'entraînement au maniement des armes, etc...* »

Nous voici pleinement rassurés par ces jolis principes, aussi crédibles que des résolutions du Nouvel An, et ce d'autant plus que le texte « a été inspiré pour une large part par un syndicat professionnel comptant nombre de sociétés militaires privées américaines et britanniques, l'ISOA (International Stability Operations Association) » et qu'il pourrait prochainement inspirer une réglementation internationale.

Vraiment, dans ces conditions, qui pourrait s'inquiéter d'un pas supplémentaire vers la privatisation de la guerre ?

Raphaël Granvaud

1 - « Le thon, le pirate et le mercenaire », Revue Mouvements, <http://www.mouvements.info/Le-thon-le-pirate-et-le-mercenaire.html>

Fillon et le secret défense démocratique

A l'occasion de la première rentrée de l'Académie du renseignement, à Paris, le Premier ministre a estimé qu'avec la création d'un Conseil national du renseignement présidé par le président et lui-même, l'organisation actuelle « marque la fin de l'hypocrisie, qui ne donnait qu'une apparence de pouvoir au gouvernement, quand toutes les décisions importantes étaient en réalité prises par le président de la République » (Blog Défense ouverte, 28 septembre).

Mais il y voit le signe d'une démocratisation qui répond à « l'exigence éthique exprimée par nos concitoyens » puisque selon lui et sans crainte de se contredire, il affirme qu'« auparavant, le pouvoir politique n'énonçait pas clairement aux services ses besoins de renseignements, et les services cherchaient et définissaient eux-mêmes leurs propres priorités stratégiques. » Livrés à eux-mêmes en quelques sortes...

Et d'affirmer sans rire que « les journalistes, les chercheurs, les historiens doivent pouvoir, plus que cela n'a été le cas, travailler sur le monde du renseignement. C'est utile pour la société française, c'est utile pour les services eux-mêmes ». Deux ans après avoir fait voter une loi qui restreint l'accès aux archives sensibles, et après avoir étendu le secret défense à des lieux stratégiques, il fallait oser...

Foccart ? Connais pas...

Selon Rue 89 (16 octobre), c'est cinq minutes avant de se présenter à la DGSE pour une perquisition, en compagnie du président de la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) comme l'y oblige désormais la loi, que Ramaël a prévenu le parquet, pour éviter les fuites. En dépit de cela, il n'a pu consulter que 23 dossiers sur les 79 qu'il a réclamés. Hervé Morin a par la suite promis de les déclasser, suivant en cela l'avis de la commission consultative.

« En revanche, le juge s'est heurté à un mur lorsqu'il a demandé à voir les dossiers de l'ancien ministre de l'Intérieur, Roger Frey et de Jacques Foccart, l'éminence grise africaine du général de Gaulle. D'après les archivistes de la DGSE, il n'existe aucun dossier à leur nom. »

Ni, bien entendu, aucun dossier dans lequel leur nom apparaît comme commanditaires ou complices de quoi que ce soit...

Tchad : ventes d'armes humanitaires

Dans un communiqué commun publié le 7 octobre, Oxfam-France et le CCFD-Terre solidaire ont réagi au rapport annuel publié par le ministère de la Défense sur les exportations françaises d'armement. Ils condamnent tout d'abord à juste titre la passivité des parlementaires face à la publication de ce rapport, dont le contenu reste très général et qui ne fait l'objet d'aucun débat parlementaire ou d'aucune audition du ministre de la Défense, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays. Ils relèvent également que « la France n'a toujours pas traduit en droit interne son obligation d'empêcher les transferts d'armes qui peuvent entraîner de graves violations du droit international relatif aux droits humains, du droit international humanitaire et nuire au développement



économique et social, que ce soit de façon directe ou indirecte, par le biais des réexportations ».

Et de pointer le cas de trois pays emblématiques : le Pakistan, Israël et... le Tchad : « alors que toute la région du Sahel fait face à une situation de crise alimentaire grave, la France a accordé une aide alimentaire d'urgence d'un million d'euros au Tchad cet été, mais avait vendu au pays pour 3,3 millions d'euros d'armes l'année dernière : autant de ressources budgétaires précieuses que le Tchad n'a pas investies dans la prévention de la famine en cours. Aujourd'hui, un enfant sur quatre y souffre de malnutrition ». Mais de quoi se plaignent-ils ? En 2007, le montant des ventes d'armes françaises au Tchad s'élevait quasiment au double (5,4 millions). Et on dira que la France ne fait pas d'effort...

NIGER

Moussa Tchangari : « Nous sommes à une étape cruciale »

Le 31 octobre 2010, les Nigériens ont été appelés à un référendum sur le nouveau projet de Constitution présenté par la junte au pouvoir depuis le 18 février 2010. Cette première étape doit permettre le retour de la démocratie au Niger. C'est l'occasion de revenir sur ces mois de « transition militaire », marqués par une sévère crise alimentaire et par le retour de l'armée française dans ce pays hautement stratégique pour la France. Entretien avec Moussa Tchangari, secrétaire général de l'association Alternative Espaces Citoyens¹ et membre du Conseil consultatif national.

Billets d'Afrique. A quelques heures du référendum constitutionnel au Niger, quel regard portez-vous sur la conduite de la transition depuis le coup d'Etat ?

Moussa Tchangari. Nous sommes à une étape cruciale, puisque après le référendum constitutionnel, nous entamerons la préparation des scrutins pour les élections locales, législatives et présidentielles. La junte va organiser les élections comme elle s'est engagée à le faire. Tout le monde semble ériger la tenue des élections comme étant le premier critère pour évaluer la réussite de la transition elle-même. Qu'elles soient libres et transparentes, et quels que soient les résultats qui sortiront des urnes, pour la majorité des parties prenantes du processus – les bailleurs, les partis politiques, la junte – l'essentiel est que ces élections aient lieu. Je ne suis pas d'accord avec ce genre de raisonnement. Il faudra apprécier la qualité de la transition en fonction des résultats. Même si le projet de constitution qui est soumis au vote, est certainement meilleur

que les constitutions précédentes, au Conseil consultatif, nous sommes resté un peu sur notre faim. En effet, une partie des propositions majeures que le Conseil consultatif national a faites ont été rejetées par la junte. Le droit de pétition pour les citoyens leur permettant d'initier des projets de lois, ou la possibilité pour des citoyens d'attaquer des textes de lois devant la Cour constitutionnelle, la saisine par voie d'action directe, tout cela a été retiré du texte final par les militaires. Le type de cadre démocratique qu'ils ont en tête ne correspond pas forcément à ce que nous voulons.

Est-ce que cela aurait pu se passer différemment si le processus avait été mené par une assemblée constituante ?

Bien sûr. Les militaires n'ont pas voulu passer par l'étape de la constituante. Ils sont restés sur leur première idée, c'est-à-dire la mise en place d'un comité de rédaction des textes fondamentaux, puis la soumission de ces textes au Conseil consultatif national pour lecture et proposition d'amendements. La junte aurait pu accepter le projet d'une assemblée constituante, mais cela ne correspondait pas aux intérêts de certaines forces, particulièrement les bailleurs internationaux et les partis politiques nigériens, pour qui il fallait surtout que le processus de transition se déroule rapidement.

Pour eux, l'objectif principal de la transition était surtout que les élections se tiennent rapidement. Pourtant, la démarche de constituante aurait pu être un bel exercice pour le Niger. Nous aurions pu nous passer du régime de transition militaire et réaliser une transition telle que prévue dans la constitution de 1999. Mamadou Tandja avait fini son mandat au moment du coup d'Etat, c'est la Cour Constitutionnelle, qu'il avait auparavant dissoute, qui aurait pu assurer un intérim pour organiser l'élection d'une assemblée constituante. Les partis politiques nigériens n'étaient pas favorables à cette solution, et même parmi les forces sociales beaucoup ont préféré applaudir le coup d'Etat et suivre les orientations de la junte.

Comment apprécier la place donnée à la société civile dans le processus de transition ?

C'est assez faible finalement. Quelques personnes ont été désignées pour diriger des institutions de transition comme le Conseil consultatif national, d'autres personnes comme nous ont été cooptées pour en faire partie, mais cela ne traduit pas forcément une influence de la société civile. Il faut bien voir que tous les pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire...) sont détenus par la junte, même le gouvernement ne représente pas grand-chose, le premier ministre n'est pas chef du gouvernement. De même, le Conseil consultatif ne peut discuter que sur les questions dont il est saisi, il ne peut pas décider de lui-même ce dont il va débattre. L'ordre du jour des discussions est décidé par le président du CSRD (Conseil suprême pour la restauration de la démocratie, intitulé de la junte), qui décide également de la durée des discussions. Je n'estime pas que la société civile joue un grand rôle. Prenons l'exemple du projet de Constitution issu du Conseil consultatif, ce projet était assez consensuel, il aurait pu être accepté intégralement par la junte, mais ils l'ont changé, ils ont enlevé ce à quoi la société civile tenait le plus, à la demande des partis politiques, minoritaires au sein du Conseil consultatif national.

En début de transition, la junte avait annoncé vouloir revenir sur les méthodes de gestion des sociétés nationales ainsi que sur les relations avec les compagnies minières. Une série d'audits avait été annoncée. Qu'en est-il actuellement ?

Il n'y a vraiment rien de sérieux, ils ont mis en place une commission de moralisation, mais c'est du déjà-vu pour les Nigériens et on sait que ça ne sert à rien et qu'ils n'obtiendront pas de résultats significatifs par ce moyen.

Ils auraient pu engager des vrais audits avec des cabinets indépendants et revenir sur la gestion de l'Etat sur dix ou vingt ans, que ce soit des entreprises ou de certaines entités étatiques. Ils ont préféré la mise en place d'une commission de moralisation, qui interpelle des responsables de sociétés d'Etat et autres sur la base des travaux d'inspection faits précédemment. Même si des personnes ont été arrêtées, les

plus gros dossiers ne sont pas touchés, les enquêtes ne sont jamais allées au fond. Sur la question des permis, mis à part le fils de Tandja et un ancien ministre qui ont été arrêtés, d'après des informations déjà largement diffusées publiquement, le travail n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant.

Et l'enquête sur la compagnie minière Semafo des mines d'or de Samira ?

Un travail a été fait par les parlementaires, mais aucune décision n'a été prise ni sur ce dossier, ni sur un autre. Ils auraient pu en profiter, dans ce cas précis, pour renégocier le contrat, mais je ne pense pas que ce soit cela qui les préoccupe en ce moment. Je n'ai rien vu dans ce domaine là, personne n'a touché aux positions des compagnies minières pour le moment. Quelques personnes ont été arrêtées, mais cela ne suffit pas. Au Niger, tout le monde sait qui vole, qui pille et certains sont libres de se promener. On ne les a jamais appelés au niveau de la commission. Il n'y a pas de volonté d'assainir tout cela.

Les associations travaillant sur la surveillance des activités minières ont-elles été sollicitées par cette commission ?

Dès que la liste des membres a été connue, beaucoup de Nigériens ont été sceptiques. Certains de ses membres sont connus de la population pour avoir été mêlés aux « affaires », la question se pose de savoir s'ils sont qualifiés pour faire partie de cette commission ? Toutes les personnes avisées ont tout de suite compris que rien ne se ferait. Cette commission n'a aucun rapport avec l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives), dont le Niger est signataire. Chaque fois qu'il y a un coup d'Etat, ou un changement de régime, on met toujours en place ce genre de commission pour faire l'état des lieux et enquêter sur la gestion des précédentes autorités. Cela n'a jamais donné aucun résultat significatif. De toute façon, dans le cas présent, la commission n'a pas la capacité de décider ce qu'elle va regarder, elle regarde où la junte lui dit de regarder. Elle ne va pas décider d'elle-même d'enquêter sur les mines d'or ou sur Areva.

Le Niger a été touché par une grave crise alimentaire cette année. Comment la situation a-t-elle été gérée par les bailleurs et le pouvoir en place ?

Le régime militaire a reconnu dès son arrivée qu'il y avait une situation grave, ils ont lancé un appel à la communauté internationale. Après le régime précédent qui niait l'existence de crises alimentaires, un problème, c'est déjà ça. Mais il aurait

fallu véritablement mettre en œuvre les moyens pour remédier à la situation. La communauté internationale n'a pas réussi à mobiliser toute l'aide promise. Certaines actions ont permis d'atténuer un peu les souffrances, mais nous avons tout de même perdu près de la moitié du cheptel et les populations ont extrêmement souffert. La gestion de cette crise montre que l'Etat n'a pas fait d'effort extraordinaire, et la crise n'est pas finie, il faut maintenant reconstituer le cheptel, et avoir de bonnes récoltes, les gens sont lourdement endettés. Mais même une bonne récolte une année ne résout pas le problème : cela doit interpellier sur la nécessité de prendre au sérieux la question de la souveraineté alimentaire.

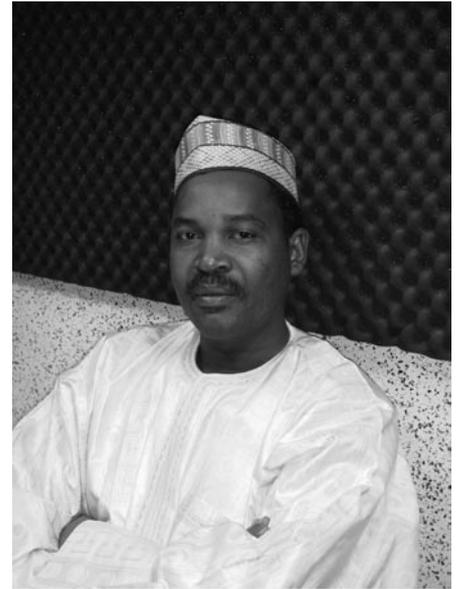
Nous avons organisé un grand forum pour interpellier les pouvoirs publics sur leur devoir de garantir le droit à l'alimentation et de réaliser la souveraineté alimentaire, du 16 au 18 octobre 2010. Nous avons bien sûr invité les autorités actuelles mais personne n'est venu. Les politiques ne semblent pas montrer beaucoup d'intérêt pour ces questions, même si le gouvernement en place a dit qu'il allait organiser un forum international sur la sécurité alimentaire.

Quel est votre avis sur le déploiement important de forces militaires françaises, au Niger et au Burkina Faso, à la suite de l'enlèvement de sept employés d'Areva ?

Pour moi, c'est très grave. C'est très difficile pour moi d'accepter le fait que l'armée française débarque ici. Ils sont venus dans un premier temps pour préparer une intervention militaire, mais très vite ils ont changé de stratégie et préféré négocier, on se demande alors pourquoi ils ont déployé tous ces éléments ici.

C'est très grave que les pays sahéliens, acceptent le déploiement d'une force étrangère, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, alors qu'en fait il s'agit de prendre le contrôle du pays, c'est tout ! Cette présence est en lien avec d'autres enjeux, notamment ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles. On ne devrait pas accepter cela.

Avant les Français, les Américains avaient déjà leur projet pan-Sahel, ce que l'on constate c'est que les Français cherchent à reprendre le contrôle sur ce terrain-là avec la Mauritanie comme tête de pont pour les interventions. La lutte contre Al- Qaïda est une prétexte pour militariser toute la zone, il s'agit plutôt d'une compétition pour accéder aux ressources et les sécuriser. C'est inacceptable, après cinquante ans d'indépendance, d'assister au retour en



Moussa Tchangari : « La société civile joue un rôle assez faible dans la transition. »

force de l'armée française sur ce terrain ! C'est une honte ! Le gouvernement ne devrait pas accepter cela, la lutte contre ces groupes-là devrait être l'affaire de nos propres forces armées. Cela remet en cause gravement la souveraineté de nos pays.

Après le déploiement des militaires français au Niger, il y a eu très récemment des arrestations de membres de la junte – tous des militaires de haut rang. Comment analysez-vous cet événement ? Peut-on faire un lien avec la venue des forces armées françaises ?

Vous le faites vous-même ! Même vous, vous pensez qu'il peut y avoir un lien entre les deux choses et beaucoup le pensent ici également parce que le Niger est un pays stratégique très important pour la France. On sait qu'Areva a eu beaucoup de difficultés à un moment pour obtenir la signature du contrat d'Imouraren, ça a été très difficile. Si la situation permet à la France d'avoir une présence militaire renforcée ici, évidemment c'est important, pas seulement pour lutter contre le terrorisme, mais aussi pour contrôler plus étroitement le pays et reprendre les choses en main. Si au sein de la junte il y avait des éléments favorables et d'autres moins favorables à cette présence, cela peut expliquer les arrestations ; en tout cas, beaucoup ici le pensent. Ce n'est pas à un pays étranger de venir s'installer pour faire le maintien de l'ordre chez nous et assurer la défense de notre pays. Rien ne peut justifier cela.

Entretien réalisé par Danyel Dubreuil, le 30 octobre 2010

1- www.alternativeniger.org/

«Biens mal acquis, l'enquête interdite»

Arte a diffusé le mardi 19 octobre un documentaire de Benoît Bertrand-Cadi « *Biens mal acquis, l'enquête interdite* ». Le documentaire est censé traiter de la plainte pour corruption déposée à Paris en 2007 par les ONG Sherpa et Transparency international France contre les présidents Bongo (Gabon), Obiang (Guinée Equatoriale) et Sassou Nguesso (Congo).

Le moins qu'on puisse dire est que ce documentaire est très confus, plus fouillis que fouillé, et qu'il donne la parole plutôt à la défense qu'à l'accusation. On y voit longuement Omar Bongo et, pendant plus de dix minutes en conclusion du documentaire, Denis Sassou Nguesso réfuter les accusations portées contre eux. Ce dernier est filmé dans la résidence où il travaille à Brazzaville : « *Cela me suffit, c'est propre.* » On y voit aussi très curieusement, en ouverture, Hubert Védrine affirmer que les pays africains indépendants ont imploré l'aide militaire de la France pour éviter la dépense d'une armée. Le même, ensuite, affirmera que le Second Empire en France, en plein essor économique, était corrompu, que la Chine qui se développe rapidement l'est et qu'il est donc normal que l'Afrique le soit. L'inconvénient, qui n'est pas dit, c'est que les Etats d'Afrique centrale en cause connaissent la corruption mais aucun essor.

Bien sûr on aura une promenade en voiture devant des immeuble parisiens, dans lesquels il y aurait notamment un appartement qui comprendrait neuf pièces, appartenant à l'épouse de Sassou Nguesso. Bien sûr également on donne la parole à quelques opposants congolais qui déplorent la misère des habitants victimes de la pauvreté et de la pollution due à l'exploitation du pétrole. On mentionne la mort, à la suite de l'incendie probablement criminel de sa maison, du journaliste franco-congolais Bruno Ossébi. Il n'est curieusement pas dit que Bruno Ossébi est mort brusquement dans un hôpital militaire de Brazzaville où il se remettait rapidement, alors que les autorités françaises tardaient à l'évacuer. Mais on laissera Sassou à la fin dire qu'un de ses partisans est lui aussi mort dans l'incendie accidentel de sa maison. On a une impression très mitigée au spectacle de ce documentaire faussement objectif qui oublie enfin l'essentiel : quels sont les bénéfices tirés d'Afrique centrale par les pétroliers français ? La question ne sera posée à personne.

Odile Tobner

DJIBOUTI

Une « enquête » fiction sur l'affaire Borrel

Quelles sont donc les raisons qui ont conduit l'écrivain et journaliste Francis Gillery à réaliser un film documentaire sur l'affaire Borrel ? Une question qui n'est pas si saugrenue pour un film dont le titre est déjà si ambiguë « *La légende du juge Borrel* ». Une « contre-enquête » qui met surtout en relief les piètres qualités d'investigateur de Gillery.

Celui-ci choisit délibérément la thèse de l'assassinat crapuleux franco-français en mettant grossièrement en avant la pédophilie existant à Djibouti. Il essaie d'y relier Bernard Borrel à titre professionnel comme personnel.

Son premier témoin, abusé par un ancien conseiller français du président Aptidon (1977 à 1999) Claude Sapkas-Keller, par ailleurs ami de Bernard Borrel, explique seulement qu'on le payait plus cher pour qu'il parte sans rencontrer ce dernier. Au côté de ce premier, un de ses amis, attentif, qui dit qu'il n'était pas là lui-même.

Mais qu'apporte alors ce « double » témoignage à sa démonstration ?

Son deuxième témoin, Bruno Mercier, un ancien para et des renseignements militaires (Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense), auteur du livre « *La mafia française, ses méthodes, ses réseaux* » explique les mécanismes utilisés au Cambodge par des Français ayant fuit Djibouti en 1995 pour compromettre journalistes et coopérants. Mais il suppose davantage qu'il ne prouve...

En d'autres termes, rien d'autres que des suppositions et une suspicion gratuite qui n'est pas étayée ; Gillery prend la posture curieuse de celui-ci qui touche à la vérité sans apporter ni fait ni éléments que l'on ne connaisse déjà.

Gillery utilise également le témoignage de la juge d'instruction Marie-Paule Morrachini qui s'était vue dessaisie de l'affaire en juin 2000 pour avoir organisé, à Djibouti, une reconstitution en l'absence de la partie civile. Aujourd'hui elle cherche à décrédibiliser le témoin principal qui met en cause l'actuel chef d'Etat djiboutien, Ismaël Omar Guelleh. Morrachini persistait même en mars 2009, à la barre du procès en appel de deux dignitaires djiboutiens, dont Djama Souleiman le procureur général de Djibouti, accusés de subordination du témoin principal de

l'assassinat du juge Borrel, à soutenir qu'elle était toujours convaincue de la thèse du suicide : « *Quand j'ai découvert l'endroit où le corps du juge avait été retrouvé, j'ai compris que ce n'était pas un lieu pour se faire tuer, mais un lieu pour se suicider.* »

Par ailleurs, Gillery évacue d'une phrase les nombreuses enquêtes journalistiques qui depuis quinze ans évoquent plutôt d'importants détournements de biens publics sur la base militaire française de Djibouti et même d'un trafic d'uranium. De la même façon, il écarte tout lien avec les politiques djiboutiens et les présente à leur avantage tels le procureur général de Djibouti ou le président Guelleh serrant la main de Jacques Chirac.

Curieusement alors que le film a été diffusé sur Arte le 17 octobre, il l'a été, traduit en langues locales, sur la chaîne nationale djiboutienne, dès le 21 octobre !

Le procureur général en a même profité pour faire une allocution reprenant la thèse du film renvoyant l'affaire Borrel au cercle franco-français.

Une intervention cousue de fil blanc alors que le président Guelleh vient de faire modifier la constitution de son pays afin de pouvoir briguer un troisième mandat, malgré l'opposition dont témoignent les manifestations populaires. Le film tombe étonnamment à point dans sa campagne. C'est à se demander pour qui ce film a été fait.

Laurence Dawidowicz

Un « expert » en toc

Un autre documentaire est en préparation. Il sera bientôt présenté par Karl Zero qui a curieusement choisi comme « expert », un ancien journaliste de *Paris Match*, Chris Lafaille dont le livre « *L'inavouable vérité de l'affaire Borrel* » n'a été qu'un contrefeu médiatique dénoncé devant la justice par Elisabeth Borrel.

Selon la veuve du juge Borrel, Lafaille avait aussi bénéficié de facilités offertes par l'Élysée pour qu'il puisse rencontrer des hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs. Par ailleurs, elle soupçonne Claude Chirac d'avoir joué un rôle dans cette manipulation.



Les éléphants derrière Gbagbo

Avec quelques pas de retard sur Claude Guéant, les socialistes français débarquent en rang dispersé à Abidjan. Le PS entend renouer avec celui que l'ex-secrétaire général François Hollande avait jugé « *infréquentable* » en 2004. Le 16 octobre, Jean-Christophe Cambadélis – responsable de la politique internationale du PS – et Jean-Marie Le Guen s'affichaient au côté de Gbagbo, en meeting à Daloa. Le lendemain à Bouaflé, c'était Jack Lang qui accompagnait le président en campagne. Qui sait si c'est l'émissaire spécial de Sarkozy ou le membre du PS qui déclarait « *Laurent est le candidat de la démocratie [...] la Côte d'Ivoire aujourd'hui est présentée comme un modèle, comme un exemple pour l'ensemble de l'Afrique.* » Le 28, l'ami Henri Emmanuelli n'y allait plus par quatre chemins sur France 24 : « *Je pense que le seul qui peut diriger la Côte d'Ivoire, c'est Laurent Gbagbo.* » « *Et je pense en plus que la République française a joué avec lui une très, très mauvaise, très vilaine partie.* » « *M. Gbagbo est persuadé que, depuis quelques années, il y a eu des coups d'Etat pour le déstabiliser et que la France n'était pas loin derrière et moi, je ne suis pas loin de penser comme lui* », a-t-il poursuivi, précisant : « *sous l'ère Chirac* ». Les éléphants ne changent donc pas. En 2004 comme en 2010, ils ne sont pas loin de penser comme l'Élysée. Toujours à la remorque ?

Des privés français pour sécuriser les élections

La sécurisation reste le point aveugle du processus électoral ivoirien. Dans son dernier rapport [S/2010/537] sur le sujet, Ban Ki-moon se dit préoccupé par le faible déploiement des unités mixtes armées loyaliste-troupes rebelles censées assurer la sécurité du scrutin. A 48 heures du premier tour, environ 20% seulement des unités mixtes prévues étaient déployées.

Le Secrétaire général de l'ONU appelle à « *mobiliser toutes les forces disponibles en Côte d'Ivoire pour assurer la sécurité des élections* ». On suppose qu'il pense aux 9000 casques bleus, appuyés par les Français de Licorne. Quant à Laurent Gbagbo, il a récemment fait appel à Frédéric Lafont, un ancien légionnaire français déjà bien implanté à Abidjan pour épauler le Cecos, l'unité d'élite formée de policiers et gendarmes. Risk et Vision, les sociétés de Lafont font partie des très nombreuses sociétés de sécurité privées d'Abidjan. Selon *Jeune Afrique* (4 juin), ces sociétés compteraient 60 000 employés donc plus que la police et la gendarmerie réunies.

Le commandant en second du Cecos déclarait avoir « *régulièrement recours à leurs agents dans la planification des opérations de sécurité* ». *La Lettre du Continent* (14 octobre) révèle que Risk a récemment signé un « *contrat d'expertise et de renforcement des capacités opérationnelles* » du Cecos. Le même Frédéric Lafont avait racheté en 2008 la société de vente d'armes SAS Togo de Robert Montoya. Ce dernier apparaissait dans les rapports de l'ONU comme le principal fournisseur d'armes de l'État ivoirien.

Trop modeste

A 76 ans, Henri Konan Bédié estime être l'un des meilleurs candidats à la présidentielle ivoirienne parce qu'il a « *l'expérience de l'âge* » et qu'il a déjà « *occupé tous les postes* » (AFP, 8 octobre). Mais aussi parce « *c'est le PDCI qui a installé [la] coopération après l'indépendance. Par conséquent, le PDCI est le mieux placé pour attirer les investisseurs français en Côte d'Ivoire.* » (*Jeune Afrique*, 17 octobre). En dépit de ces atouts incontestables, Bédié se veut rassurant : « *Si je suis élu, ce sera mon dernier mandat* ».

Quel manque d'enthousiasme, si l'on songe au président sénégalais Wade, à peine âgé de 86 ans et qui affirme qu'il

sera à nouveau le prochain candidat du camp libéral... Qui pourrait de toute façon croire à une nouvelle dérive autoritaire de celui qui avait si bien su se faire apprécier de la population ivoirienne à la fin des années 90 ?

Pas lui en tout cas : quand on lui demande quelle erreur de jugement il aurait pu commettre par le passé, il répond simplement : « *Je n'en vois pas* ».

Rama Yade dans le zig et le zag

On se rappelle l'indigence du discours de Dakar, prononcé par Sarkozy en 2007, d'autant plus manifeste que le président français avait prétendu prendre de la hauteur. Devant le tollé provoqué par cette somme de poncifs de la pensée néocoloniale, l'entourage présidentiel avait déplacé la polémique vers son auteur, le conseiller Henri Guaino, renvoyant ainsi Sarkozy au rôle du simple perroquet.

A l'époque, Rama Yade, son secrétaire d'Etat aux droits de l'homme déclarait avoir lu le script du discours sans avoir trouvé quoi que ce soit de choquant.

Invitée de l'émission « *En sol Majeur* » sur RFI, fin octobre 2010, Yade, interrogée sur le discours de Dakar a eu cet éclair de lucidité tardive : « *Sarkozy n'est pas un Africain. Moi je pense que non seulement l'homme africain est entré dans l'histoire mais qu'il a même été le premier à y entrer. Parce que j'en connais la culture* »

Comme si le contenu de ce discours pouvait être excusé parce que Sarkozy n'est pas africain.

Faisons tout de même grâce à Rama Yade de prendre ses distances avec un discours, concentré de tous les préjugés produits depuis plus de deux siècles par les idéologues du « *devoir de civilisation* ». Une prise de distance aussitôt tempérée par le bruit médiatique de son « *repentir* » et surtout la proximité d'un remaniement ministériel. Yade étant plus subitement plus prudente : « *Mon propos était de dire qu'il y avait eu un malentendu, une mauvaise interprétation du discours de Dakar* ». Avant de « *clarifier* » ses propos, la secrétaire d'Etat avait eu cette saillie : « *Je suis pas son professeur. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Que je saute sur la tribune et que je gifle le président ? Non, simplement lui offrir cet excellent ouvrage : « *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy* » rédigé par vingt-cinq chercheurs et historiens sous la direction de Adame Ba Konaré.*



Bongo fils fait du Bongo père

On se souvient des diatribes d'Omar Bongo contre la corruption à la fin de son règne. Pour expliquer le retard pris dans les réformes promises, Ali Bongo s'en est pris lui aussi à certains membres de son gouvernement sans les nommer, estimant que certains résultats « ne sont pas satisfaisants essentiellement du fait de l'inconscience et des défaillances de ceux qui ont été chargés de la mise en œuvre de certains projets qui se sont plutôt montrés soucieux de leur intérêt matériel, politicien ou personnel (...). Je pensais ce temps révolu. Le temps où l'action publique était entravée par la multiplication des réseaux mercantiles et politiques. » (AFP, 16 octobre) On ne peut y croire : le RPG (Rassemblement pour le Gabon) ne lui aurait rien expliqué ?

Pas de petits profits pour Total

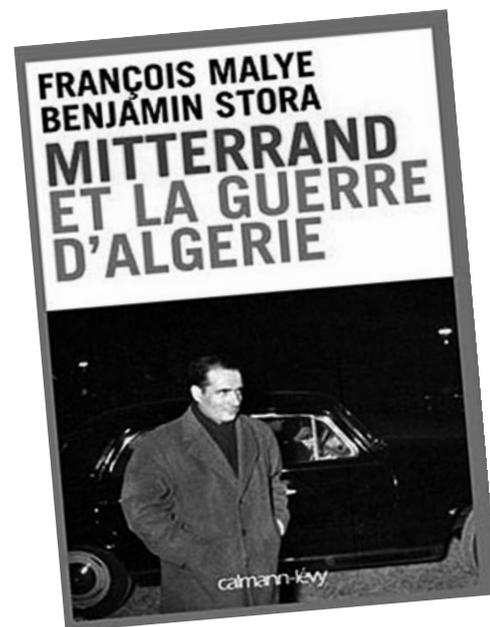
Si Total continue de faire des découvertes de gisements offshore en Angola et envisage de s'implanter au Ghana, après l'Ouganda et la RDC, l'actualité récente est venue démentir les considérations de ceux qui tentent de nous faire croire qu'il n'y a plus rien à glaner dans le « pré-carré » traditionnel pour les firmes tricolores. Ainsi la multinationale pétrolière a annoncé un investissement de deux milliards de dollars

« pour pérenniser les installations et en même temps avoir accès à des nouvelles ressources » au large de Port-Gentil et a annoncé d'autres investissements pour les années qui viennent. En Côte-d'Ivoire, le rapprochement diplomatique opéré par la France n'a visiblement pas que du mauvais : les entreprises françaises continuent d'y signer des contrats à tour de bras. Dernier en date, à nouveau, Total qui a signé un accord avec Yam's Petroleum (de l'architecte et homme d'affaires français Pierre Fakhoury, proche de Gbagbo) pour acquérir une participation de 60% dans le permis CI-100, à la frontière maritime de la Côte-d'Ivoire et du Ghana, en vue d'un investissement qui pourrait dépasser 250 millions de dollars (jeuneafrique.com, 23 octobre). Des profits à venir qui ne seront vraisemblablement pas dilapidés en frais de justice ou amendes, puisque le parquet de Paris vient de demander un non-lieu dans l'affaire de l'embargo irakien « Pétrole contre nourriture » en faveur de Total et Pasqua...

François Mitterrand et la guerre d'Algérie

Quand François Mitterrand quitte le ministère de la Justice, en mai 1957, en pleine guerre d'Algérie, 45 nationalistes algériens ont été guillotins. Il s'agissait pour Mitterrand de donner des gages aux durs du gouvernement Mollat. Pour les deux auteurs, ce qu'on peut

reprocher à François Mitterrand « c'est d'avoir accompagné, sans le jamais transgresser, un mouvement général d'acceptation du système colonial et ses



méthodes répressives ». Une acceptation qui trouvera un écho vingt-cinq ans plus tard lorsqu'il s'installe à l'Élysée en perpétuant le système néocolonial de la Françafrique.

François Malye et Benjamin Stora. Éditions Calmann-Lévy, 2010, 304 pages, 18 euros.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, Rafik Houra, Laurence Dawidowicz, Issa Ba, Juliette Poirson, Danyel Dubreuil.

Abonnements: Frédéric Galerne

Association Survie
107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0) 1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0) 1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°

0211G87632

Dépôt légal : novembre 2010 - ISSN

1155- 1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30

euros) € personne à faible revenu: 20

euros €

